

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Régularisation foncière entre la Commune et M Mme TOURE

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
María GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Jessie MARIN.

Soit 20 présents, 6 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-144 en date du 24 novembre 2021 qui actait une régularisation foncière entre la Commune et Madame Carole CARRARA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la construction de logements Dynacité rue des Dombes, un acte d'échange de parcelles sans soulte devait être régularisé entre la Commune et Madame CARRARA Carole, conformément au document d'arpentage réalisé par M Marc OLMI, géomètre.

Celle-ci ayant vendu récemment sa propriété, le notaire demande à la commune de reprendre une délibération qui concerne les nouveaux propriétaires, Monsieur et Madame TOURE.

Il convient aujourd'hui d'annuler la délibération n°2021-144 du 24 novembre 2021 et de reprendre une nouvelle délibération qui actera l'échange de la parcelle communale L 958 (40 m²) avec les parcelles L 953 (8

m²) L 955 (12 m²) et L 956 (5 m²), d'une superficie totale de 25 m² appartenant à Monsieur et Madame TOURE Alpha et Julia, les nouveaux propriétaires. Cet échange se fera sans soulte.

L'estimation de France Domaine en date du 21 septembre dernier fait état d'une valeur vénale du terrain échangé par la commune à la somme de 880 € arrondis à 900 €. L'échange sans soulte avec les parcelles L 953, 955 et 956 n'appellent aucune observation de la part de France Domaine.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 9 mai dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet échange sans soulte.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°2021-144 en date du 24 novembre 2021.
- **DECIDE** d'accepter l'échange sans soulte de la parcelle communale L 958 (40 m²) avec les parcelles L 953 (8 m²) L 955 (12 m²) et L 956 (5 m²), d'une superficie totale de 25 m² appartenant à Monsieur et Madame TOURE Alpha et Julia, les frais de notaire restant à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN